

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N°10

OBJET :

**POLE D'ECHANGE MULTIMODAL – SUBVENTION POUR L'ETUDE DE
PROGRAMMATION ET D'AMENAGEMENT – ETUDE DU POTENTIEL DES
EMPRISES DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE SNCF**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 10 décembre 2021.
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoints

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Par délibération du 4 avril 2019, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 5 % du montant hors taxes à Carcassonne Agglo pour deux études consistant d'une part à définir le programme d'aménagement et d'autre part à étudier le potentiel foncier et immobilier des emprises du groupe public ferroviaire SNCF.

Cette subvention est la participation de la Commune au projet de Pôle d'Echange Multimodal dont Carcassonne Agglo est le porteur.

La convention financière relative à l'étude foncière de libération et d'optimisation des emprises du groupe public ferroviaire SNCF, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Immobilier, prévoit dans son article 8.5 que les versements sont à effectuer au bénéfice de SNCF Immobilier.

Les crédits relatifs à cette étude, 2.700 €, sont inscrits au budget principal sur la ligne budgétaire 2041511 – 815.

Il est proposé au Conseil municipal d'annuler la subvention de 2.700 € au bénéfice de Carcassonne Agglo et d'attribuer une subvention de 5% du montant hors taxes à SNCF Immobilier, soit un maximum de 2.700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021
Affichage : 24/12/2021

Le Maire,
Gérard LARRAT

